

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS

Gestion des risques en sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

## ACTEURS CONCERNÉS

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Résidences</b> : Résidences privées pour aînés (RPA), Ressources intermédiaires (RI), Ressources de type familial (RTF), autres résidences</li> <li>✓ <b>Services de sécurité incendie (SSI)</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Établissements</b> : Centre intégré (universitaire) de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) ou autre établissement du réseau de la santé</li> <li>✓ <b>Régie du bâtiment (RBQ)</b></li> </ul> |
|---|--|

## NIVEAU 1 : PRÉVENTION

### RÉSIDENCES ACCUEILLANT DES PERSONNES PRÉSENTANT DES LIMITATIONS À L'ÉVACUATION

Exploitant/ Ressource	Employé / Remplaçant	Résident
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élaborer, tenir à jour, faire connaître et appliquer le plan de sécurité incendie (PSI);</li> <li>✓ Élaborer et appliquer les stratégies d'évacuation;</li> <li>✓ Suivre la formation (<i>programme de formation– site Internet GRSI</i>);</li> <li>✓ Former les employés/remplaçants (<i>programme de formation– site Internet GRSI</i>);</li> <li>✓ Informer et sensibiliser les résidents (<i>programme d'information et de sensibilisation – site Internet GRSI</i>);</li> <li>✓ Effectuer des exercices d'évacuation (<i>aux 6 mois, dont 1 avec SSI</i>);</li> <li>✓ Compiler les informations à l'aide d'outils (mesures appliquées, refus, suivis, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaître les règlements de la résidence;</li> <li>✓ Connaître et appliquer :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le plan de sécurité incendie;</li> <li>○ les stratégies d'évacuation.</li> </ul> </li> <li>✓ Suivre le programme de formation et compléter les questionnaires en ligne (<i>1 fois par année</i>);</li> <li>✓ Effectuer des exercices d'évacuation (<i>2 fois par année</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Visionner le programme d'information et de sensibilisation;</li> <li>✓ Effectuer des exercices d'évacuation (<i>2 fois par année dont 1 avec SSI</i>).</li> </ul>

### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, si possible

- ✓ Prendre connaissance des PSI des résidences du territoire;
- ✓ Collaborer à l'élaboration/validation des PSI et des stratégies d'évacuation;
- ✓ Procéder à l'inspection et à la vérification du matériel de protection incendie;
- ✓ Compléter la fiche d'information sur le bâtiment et les équipements de protection incendie, celle sur les stratégies d'évacuation propre à la résidence et celle sur l'observation des exercices d'évacuation (ou autre type de rapport d'observation) et les transmettre à l'établissement;
- ✓ Faire un retour sur la formation (employés/remplaçants) et sur les exercices d'évacuation (exploitant/ressource, employés/remplaçants, résidents) (*1 fois par année*);
- ✓ Procéder à un exercice d'évacuation dans chacune des résidences du territoire chaque année :
  - Uniformiser les exercices d'évacuation (*utiliser la fiche disponible*);
  - Compiler les informations lors des exercices d'évacuation (résidents n'ayant pas évacués, entre autres);
- ✓ Compléter le tableau de suivi annuel des interventions pour le territoire (documenter les refus de procéder à un exercice) et le transmettre l'établissement.

### ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

- ✓ Soutenir les acteurs concernés dans la démarche et assurer une bonne collaboration entre eux;
- ✓ Assurer un suivi régulier du risque en sécurité incendie et accompagner au besoin dans l'évaluation de la capacité à évacuer des personnes;
- ✓ Promouvoir et rendre disponible les programmes de formation et de sensibilisation disponibles ainsi que les outils de suivi auprès des résidences et des SSI et s'assurer de leur bonne compréhension.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CONCERNÉS

Gestion des risques en sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

## SÉCURITÉ INCENDIE COMPROMISE

- Exercice d'évacuation non réalisé durant la dernière année (activer niveau 2)
- Doutes sur la capacité à évacuer (activer niveau 2)
- Délai d'évacuation non rencontré (activer niveau 2 et 3)

## NIVEAU 2 : VÉRIFICATION DU NIVEAU DE SÉCURITÉ INCENDIE (suivi des situations lors de doutes ou de problèmes)

### ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

- ✓ Procéder à la cueillette des informations nécessaires à l'analyse du risque;
- ✓ Dresser un portrait sommaire du niveau de risque à la lumière des informations recueillies - en validant que les 4 étapes de la prévention ont été réalisées;
- ✓ Assurer un suivi auprès du service de sécurité incendie concerné afin de déterminer conjointement des actions à mettre en place.

**Informations nécessaires** : Fiches « Mesures d'aide à l'évacuation » ; « Plan d'évacuation » avec # de chambres/logements ; « Informations sur le bâtiment et les équipements de protection incendie », « Stratégies d'évacuation » et rapport d'« Observation de l'exercice d'évacuation » (lorsque disponible) du plan de sécurité incendie; « Registre des formations sur la sécurité incendie » de la résidence, ainsi que les informations sur la résidence contenue au registre des RPA.

## NIVEAU 3 : INTERVENTION (gestion des situations problématiques)

### ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

- ✓ Coordonner l'ensemble des activités liées à la GRSI (*planifier les rencontres et visites des lieux, fournir les outils, recueillir les informations, collaborer selon le besoin à l'analyse de la capacité à évacuer des personnes en toute sécurité, s'assurer que les stratégies d'évacuation soient bien établies et connues des personnes désignées*);
- ✓ Analyser le risque dans son ensemble en collaboration avec les acteurs concernés / identifier des pistes de solution;
- ✓ Assurer le suivi particulier du risque en sécurité incendie selon les situations problématiques relevées;
- ✓ Référer le dossier au comité de coordination provincial dans les cas où le risque ne peut être géré adéquatement;
- ✓ Procéder à l'évaluation des résidents dans les cas où il doit y avoir un changement d'usage du bâtiment – Aviser l'exploitant/ressource et présenter le choix d'affaires.

**Information nécessaire** : Informations recueillies à l'étape vérification, lors de la visite des lieux, et en consultant le schéma de couverture de risque de la municipalité, entre autres.

**Outils nécessaires** : Analyse de la capacité à évacuer des résidents; Analyse du risque en sécurité incendie.

**NOTE** : L'analyse du risque consiste, entre autres, à dresser un portrait,

- ✓ des caractéristiques du bâtiment et des équipements de protection incendie;
- ✓ de la limitation à l'évacuation et de la localisation des résidents présentant des incapacités à l'évacuation;
- ✓ du niveau de connaissance des personnes qui auront à intervenir en situation d'incendie, de leur nombre et de leurs moyens de communication;
- ✓ des problématiques rencontrées lors de l'évacuation et du délai d'intervention du service de sécurité incendie;
- ✓ de l'implication des partenaires et autres aspects pouvant jouer un rôle dans la détermination du niveau de risque.

Après l'analyse du risque et selon ce qui a été convenu avec le service de sécurité incendie, un ajout d'équipement ou de personnel (si possible), des modifications mineures au bâtiment ou un rehaussement des équipements de protection incendie, ou encore un changement d'usage du bâtiment (qui sera supervisé par la RBQ) peuvent être recommandés.

Ces recommandations sont ensuite transmises à l'exploitant/ressource sous forme de plan d'action avec échéanciers de réalisation.